

## ACCORD POLITIQUE SALARIALE 2006

### Entre

- SPP, d'une part,

### Et

- CFTC JACQUIER Philippe
  - CGC Henri-Louis LOBEZ
  - CILP Pascal LE DOUCCHE, MICHEL BRUNOT ERIC NOUVEAU syndicat des cadres
  - CSTP Alain MARTIN
  - SGLCE - CGT Laurent JOSEPH
  - SNPEP - FO
  - SNE - CFDT J. Marc PRILOT
  - SP UFICT - CGT Luc DANIEL
- d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit.

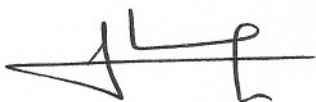
Les parties se sont rencontrées pour examiner la politique salariale pour l'année 2006.

Les parties conviennent de solder l'année 2005, et d'engager la politique salariale 2006 par l'application d'un premier palier de 0,80 % sur les barèmes de salaires des ouvriers, employés et cadres au 1<sup>er</sup> juin 2006.

Les parties conviennent de se rencontrer début septembre pour déterminer le niveau du deuxième palier intervenant le 1<sup>er</sup> octobre 2006, en tenant compte de l'évolution des indices officiels et de la situation économique des entreprises.

Fait à Paris, le 23 mai 2006

Pour le SPP



Pour

